IDÉES

VADIM BRAYDOV ASSOCIATED PRESS

Il est nécessaire d'opérer un changement fondamental de méthode à l'échelon mondial pour assurer la protection des civils dans les conflits armés.

DROITS DE LA PERSONNE

Le Canada devrait être moins frileux

Changeons de solutions : mettons la dignité en avant

BÉATRICE VAUGRANTE

Directrice générale de la section d'Amnistie internationale au Canada francophone

La réponse de la communauté internationale aux atrocités commises par des États et des groupes armés tout au long de l'année 2014 était scandaleuse et inopérante. Les faits parlent d'eux-mêmes dans le rapport annuel 2014 publié aujourd'hui [mardi 24 février] par Amnistie internationale (AI) et portant sur 160 pays. De Gaza à l'Ukraine, en passant par la Syrie, des millions de personnes en proie à des conflits et des violences ont été abandonnées par les instances censées les protéger.

Le rapport met en lumière les terribles violences infligées par des États et des groupes armés à des civils tout au long de l'année écoulée, notamment en Syrie, où les forces gouvernementales et des groupes armés ont perpétré en toute impunité des crimes de guerre et des atteintes manifestes aux droits de la personne.

Malheureusement, les perspectives concernant la situation des droits de l'Homme pour l'année qui débute continueront d'être sombres, à moins que la communauté internationale ne revoie entièrement son approche face aux conflits. Au niveau mondial, on prévoit une augmentation du nombre de civils exposés à des conflits et à des exactions commises par des groupes armés, des réactions à chaud face à la multiplication des attaques contre la liberté d'expression et une aggravation de la situation humanitaire et de la crise des réfugiés.

Le Canada fait partie des pays de cette communauté internationale qui ne répondent pas adéquatement à cette crise : frileux pour accepter des réfugiés syriens les plus vulnérables, frileux pour signer le traité si essentiel sur le commerce des armes, prompt à adopter à chaud et sans grand débat des mesures pour lutter contre le terrorisme qui peuvent mettre en danger certains de nos droits fondamentaux, expert du double discours (Iran, Corée du Nord, mais silence sur Israël, Arabie saoudite, Mexique, etc.) et critique de l'ONU sans être constructif. Cependant, des solutions existent. Les dirigeants du monde entier doivent agir sans attendre afin d'éviter la crise mondiale qui se profile.

Il est nécessaire d'opérer un changement fondamental de méthode à l'échelon mondial pour assurer la protection des civils dans les conflits armés et apporter une réponse efficace à la menace que constitue la montée en puissance des groupes armés, en particulier ceux qui commettent des crimes effroyables visant des civils. AI engage aujourd'hui les cinq membres permanents du Conseil de sécurité à renoncer à faire usage de leur droit de veto en cas de génocide ou d'autres atrocités de masse.

Pour des raisons de défense d'intérêts particuliers ou d'opportunisme politique, le Conseil de sécurité des Nations unies s'est montré incapable de résoudre les crises et les conflits qui ont déchiré Gaza, l'Irak, Israël, la Syrie et l'Ukraine, même dans les situations où des États ou des groupes armés se rendaient coupables de crimes atroces à l'encontre de civils.

En renonçant à leur droit de veto, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité élargiraient la marge de manœuvre des Nations unies et feraient clairement savoir aux criminels de guerre que la communauté internationale ne les laissera pas perpétrer des atrocités massives en toute impunité.

Un traité à ratifier

Par ailleurs, AI exhorte tous les États à ratifier le Traité sur le commerce des armes, et à y adhérer afin d'empêcher que des armes tombent entre de mauvaises mains et soient utilisées contre des civils.

Si l'on avait limité davantage le recours, dans des régions peuplées, aux armes explosives qui ne ciblent pas d'objectifs précis ou qui ont un rayon d'action très vaste, on aurait pu sauver des milliers de civils dont les habitations se sont retrouvées en zone de guerre.

AI demande aux États — compte tenu, en particulier, du climat de peur qui prévaut dans de nombreux pays — de ne pas réagir aux menaces contre la sécurité auxquelles ils sont confrontés par des mesures brutales et répressives, qui menacent les droits fondamentaux. Cela est crucial. Ces méthodes ont déjà été utilisées et nous savons qu'elles sont inopérantes.

En outre, il faut garder à l'esprit que l'une des principales conséquences de l'incapacité de la communauté internationale à protéger les civils en proie aux conflits est l'une des plus graves crises des réfugiés que le monde ait connues, alors que des millions de personnes continuent de fuir violences et persécutions. Tous les dirigeants — en particulier ceux des pays riches — doivent s'engager à fournir des ressources politiques et financières afin d'aider et de protéger les personnes qui fuient le danger et de réinstaller les plus exposées.

Il est du devoir des États et de la communauté internationale de traduire en justice les responsables présumés de crimes de guerre, d'abolir les politiques discriminatoires et de lutter contre les inégalités extrêmes.

Toutes ces mesures contribueraient à progresser vers un monde plus sûr, où les droits et les libertés seraient protégés, et permettraient, espérons-le, d'éclaircir l'horizon.

Le Québec est-il vraiment un État interculturel ?

L'intellectuel Gérard Bouchard l'affirme, mais sa démonstration n'est pas fondée sur des preuves quantitatives ou qualitatives

JACK JEDWAB

Président de l'Association d'études canadiennes

J'ai déjà soutenu en ces pages (*Le Devoir*, 24 mai 2011) qu'il est faux de prétendre que le Québec pratique l'interculturalisme alors que le Canada pratique une politique multiculturelle. C'est cependant l'idée que Gérard Bouchard défend sans équivoque dans son ouvrage *L'interculturalisme : un point de vue québécois* (Boréal, 2012). Avant même que Bouchard ne propose sa propre définition de l'interculturalisme, des fonctionnaires et des élus québécois — tous partis politiques confondus — décrivaient l'approche de l'État québécois comme étant *«interculturelle»*. Le Québec serait interculturel, répètent-ils souvent, mais se sont-ils assez interrogés sur ce que cela implique ?

M. Bouchard souligne que le Québec se distingue du reste du Canada par la présence d'une culture majoritaire en interaction avec les nombreuses minorités ethniques. Plusieurs observateurs prétendent que le multiculturalisme prévoit la préservation des expressions culturelles alors que l'interculturel donne priorité aux échanges entre les cultures. Bouchard maintient qu'au Québec, *«la réflexion sur la diversité y a été traditionnellement structurée* […] *par le paradigme de la dualité, plaçant au premier rang l'articulation majorité-minorités»*. Est-ce à dire que l'État devrait accorder plus de légitimité à des échanges entre membres de la majorité culturelle et personnes issues de minorités ? La réponse de Bouchard demeure ambiguë.

Toutefois, dans leur désir d'entamer des contacts entre différents groupes, les Québécois ne semblent pas être plus interculturels que ne le sont d'autres Nord-Américains. La population ne met aucune pression sur l'État pour investir dans les échanges. Le gouvernement du Québec offre peu de ressources pour les favoriser, à l'exception peut-être d'une semaine annuelle donnant lieu à des programmes relevant davantage d'un festival multiculturel, mais en français. Parmi les activités de la récente Semaine interculturelle de l'UdeM, il y avait une foire alimentaire aux mille saveurs, une danse libanaise, du balafon africain et de la musique yiddish. Dans les institutions publiques du Québec, la formation interculturelle est très similaire à la formation multiculturelle ailleurs au Canada, mais en français. En regardant ce qui se passe sur le terrain, on reconnaît peu la vision de l'interculturalisme telle qu'articulée par Bouchard. Or il offre peu de preuves quantitatives ou qualitatives pour soutenir la thèse d'un Québec interculturel. Nulle surprise : nous ne sommes interculturels qu'en théorie. Malgré cela, nos dirigeants prétendent qu'il existe un consensus chez les Québécois en faveur de l'approche dite interculturelle. Ils se demandent rarement auprès de qui ce présumé consensus existe.

À ceux qui remettent en question l'idée, M. Bouchard répond que leur point de vue est influencé par une perspective *«canadienne ou fédéraliste»*, catégorie dans laquelle il me situe dans son ouvrage. Ceux qui analysent ici le multiculturalisme canadien seraient capables d'impartialité ; vertu inaccessible aux fédéralistes québécois.

Pendant que certains intellectuels s'engagent dans une discussion assez vague sur la notion de l'interculturalisme, le débat public sur les modèles de gestion de la diversité — ici ou ailleurs — se recentre sur le degré auquel les sociétés devraient accommoder les différences ethniques et religieuses. Depuis plusieurs années, M. Bouchard a fait preuve d'un leadership exemplaire qui a aidé les Québécois à mieux aborder ces grands défis auxquels nous faisons face dans la gestion de la diversité.

Dans le débat sur les accommodements raisonnables et plus récemment dans celui du projet de charte des valeurs, plusieurs sondages ont révélé une nette différence dans l'opinion des Québécois par rapport au reste du Canada quant à la place qui devrait être accordée aux symboles religieux dans la sphère publique. Souvent, les défenseurs de la charte traitent de « multiculturalistes » ceux qui critiquent leur projet. Paradoxalement, en raison de ces mêmes critiques, M. Bouchard semble se trouver dans le camp des défenseurs du multiculturalisme.

La guerre, yes sir

FRANCINE PELLETIER

Henri Bourassa doit se retourner dans sa tombe. Les Québécois, dit un récent sondage, sont à 60 % favorables à la mission en Irak. De tout temps, les Québécois se sont farouchement opposés aux expéditions militaires canadiennes outre-mer. À la toute première excursion, en 1899, au moment de la guerre des Boers, pourfendue avec ardeur par Bourassa, à la conscription en 1917 et encore en 1944, et jusqu'à la guerre en Afghanistan en 2001. La supposée tradition pacifiste du Québec vient d'en prendre pour son rhume. Pour la première fois depuis longtemps, Québécois et Canadiens se retrouvent sur la même longueur d'onde. Et Jean-François Lisée qui croyait le fossé entre les deux solitudes désormais infranchissable…

Ah, niqab, quand tu nous tiens ! Ou devrais-je dire, nous étouffes ? Ce n'est évidemment pas la guerre comme telle qui est soudainement plus séduisante, plutôt les mesures antiterroristes du gouvernement Harper dont la mission en Irak fait partie. D'un côté de l'Outaouais comme de l'autre, on applaudit : 74 % des Québécois et 82 % des Canadiens sont d'accord avec le projet de loi C-51 qui, notamment, transformera les agents du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) en gendarmes. C'est oui à la guerre à la maison comme à l'étranger.

Un gouvernement qui encore hier nous faisait peur en est aujourd'hui un qui nous rassure ?

Prenons un moment pour mesurer l'exploit. Un gouvernement qui encore hier nous faisait peur avec son penchant pour les prisons et les avions de chasse, son mépris pour l'environnement, les données scientifiques, les groupes sociaux — pour ne rien dire de Radio-Canada — en est aujourd'hui un qui nous rassure ? Après neuf ans de politiques contestables, le gouvernement Harper retrouve une odeur de sainteté grâce à la peur que nous avons des méchants islamistes. Qui sont parfois bien méchants, bien sûr, mais quel rebond quand même ! Quelle habileté pour l'amalgame dont nous mettait en garde François Hollande à la suite des attentats à *Charlie Hebdo*. Le ministre Jason Kenney qui, hier encore, s'en prenait au projet québécois d'interdiction des signes religieux, aujourd'hui retourne sa veste en promettant de porter en appel la décision permettant à une musulmane de prêter serment et de porter un niqab en même temps. Steven Blaney, lui, ne rate pas une occasion de brandir la « menace islamique » tout en gardant secrète la vidéo trouvée chez Michael Zehaf-Bibeau, responsable de l'attentat à Ottawa. La vidéo devait fournir une preuve de plus du danger qui nous guette, mais curieusement, on n'en entend plus parler.

Le projet de loi C-51 est tout sauf rassurant. Vague dans ses orientations, imprécis dans son langage, il s'agit d'une législation qu'on *«ne veut pas que les gens comprennent»*, dit le chroniqueur politique du *Globe and Mail*, Campbell Clark. Il faut en effet se demander pourquoi la loi accorde aujourd'hui au SCRS ce qu'on lui a refusé au moment de sa création : la capacité d'agir, comme le fait déjà la GRC, sur de possibles menaces. Ses superagents pourront infiltrer des organismes, disséminer de la fausse information, faire de la filature comme bon leur semble. Et quand ils voudront en faire davantage, et devront obtenir la sanction d'un juge. Ça se fera en catimini, sans partie adverse, sans savoir ce qui a été discuté.

Cette loi vise à défaire, en fait, les leçons apprises il y a 30 ans. La mise sur pied du SCRS en 1984 répondait, rappelons-le, aux excès de la GRC après la Crise d'octobre. En 1970, les « mesures de guerre » instaurées par le gouvernement Trudeau sont encore plus populaires que les mesures antiterroristes de Harper aujourd'hui : 87 % des Canadiens approuvent. On croit même qu'il faudrait interdire les manifestations de communistes (53 %), de hippies (43 %) et de féministes (31 %), pour bonne mesure. C'est seulement en découvrant, 10 ans plus tard, les excès de zèle de la GRC (liste des membres du Parti québécois volée, courrier intercepté, grange brûlée…) qu'on se ravise. *«Il faut croire que les Canadiens ont compris que la suppression de hippies et de féministes n'assurait pas vraiment notre sécurité»*, dit le chroniqueur du *Globe*.

Une enquête sur les agissements de la GRC mènera à la création du SCRS, question d'établir (enfin) une nette distinction entre renseignement et répression policière. Pourquoi jeter tout ça aux orties aujourd'hui ? Pourquoi la création d'une police secrète ? Même en accordant un poids à la menace terroriste que la menace felquiste n'avait pas, il est toujours de mauvais augure de contrer la supposée menace en menaçant la vie démocratique elle-même.

fpelletier@ledevoir.com

L'EQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Véronique Chagnon et Louis Gagné *(adjoints à la direction de l'information)*, Antoine Robitaille *(éditorialiste, responsable de la page Idées)*, Michel Garneau *(caricaturiste)*, Jacques Nadeau *(photographe)*, Michaël Monnier et Olivier Zuida *(recherchistes photos)*; **information générale :** Isabelle Paré (*chef de division*), Lisa-Marie Gervais *(éducation)*, Alexandre Shields *(environnement)*, Amélie Daoust-Boisvert *(santé)*, Pauline Gravel *(sciences)*, Fabien Deglise *(société)*, Jean Dion *(sports)*, Brian Myles, Jessica Nadeau, Philippe Orfali et Karl Rettino-Parazelli (reporters); **information politique** : Marco Fortier (chef de division), Michel David*(chroniqueur)*, Hélène Buzzetti et Marie Vastel *(correspondantes parlementaires à Ottawa)*, Marco Bélair-Cirino et Robert Dutrisac *(correspondants parlementaires à Québec)*, Jeanne Corriveau *(affaires municipales, Montréal)*, Isabelle Porter *(affaires municipales, Québec)*, Guillaume Bourgault-Côté *(reporter)*; Julie Carpentier *(pupitre)*; **information culturelle** : Catherine Lalonde *(responsable du cahier Livres)*, Odile Tremblay *(cinéma)*, Stéphane Baillargeon *(médias)*, François Lévesque et Caroline Montpetit*(reporters)*, Benoît Munger et Philippe Papineau*(pupitre)*; **information économique** : Gérard Bérubé *(chef de division)*, François Desjardins et Éric Desrosiers (*reporters*), Gérald Dallaire (pupitre); **information internationale** : Serge Truffaut *(éditorialiste)*, Guy Taillefer *(reporter)*, Jean-Pierre Legault *(pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives)*, Sophie Chartier et Jean-Frédéric Légaré-Tremblay *(pupitre)*; **section art de vivre:** Diane Précourt *(responsable des cahiers Week-end et Plaisirs)*; Loïc Hamon *(cahiers spéciaux)*; **équipe internet:** Laurence Clavel, Marie-Pier Frappier et Geneviève Tremblay *(pupitre)*, Martin Blais, Annabelle Caillou, Justine Daneau, Florence Sara G. Ferraris et Coralie Mensa *(assistants)* ; **correction :** Andréanne Bédard, Isabelle Dowd, Christine Dumazet et Michèle Malenfant *;* **soutien à la rédaction:** Amélie Gaudreau *(secrétaire)*; Laura Pelletier et Arnaud Stopa *(commis)*. **DOCUMENTATION** Manon Derome *(Montréal)*, Denise Ledoux *(Ottawa)*, Dave Noël *(Québec)*. **PUBLICITÉ** Mélisande Simard *(adjointe par intérim)*, Jean de Billy, Jean-François Bossé, Marlène Côté, Evelyne De Varennes, Amel Elimam, Claire Paquet, Chantal Rainville et Nadia Sebaï *(publicitaires)*, Sylvie Laporte *(avis légaux)*, Amélie Maltais (*coordonnatrice*), Laurence Hémond *(secrétaire)*. **PRODUCTION** Bruno Dubois, China Marsot-Wood, Yannick Morin, et Nathalie Zemaitis. **INFORMATIQUE** Yanick Martel *(administrateur web)*, Imane Boudhar *(analyste programmeur)*, Hansel Matthews *(technicien informatique)*. **PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE** Geneviève O'Meara *(coordonnatrice des communications et de la promotion)*, Catherine Gentilcore *(coordonnatrice du service à la clientèle)*, Manon Blanchette, Marie-Lune Houde-Brisebois, Nathalie Filion et Kevin McKissock. **ADMINISTRATION** Olena Bilyakova *(reponsable des services comptables)*, Claudette Béliveau *(adjointe administrative)*, Florentina Draghici et Xavier Pigeon *(par intérim)*.